

DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE PEYSSIES



P.L.U.

**4^{ème} Modification simplifiée du Plan Local
d'Urbanisme**

Dossier approuvé

3. Orientations d'Aménagement et de
Programmation

Modification du
P.L.U. :

Approuvée le
09.03.2026

Visa

Date :

Signature :



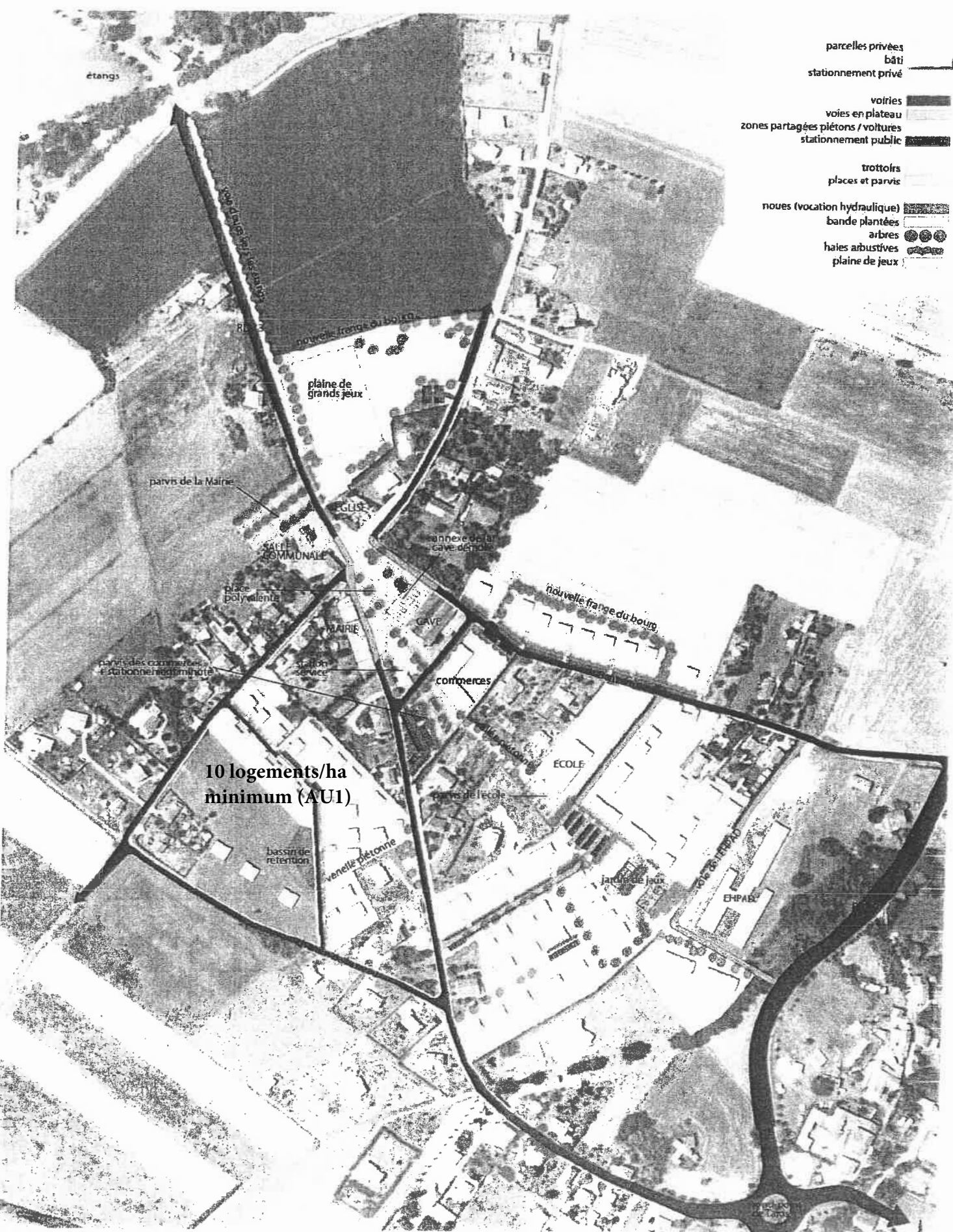
7 rue de Lavoisier
31700 BLAGNAC
Tél : 05 34 27 62 28

contact@paysages-urba.fr

3

Orientation d'aménagement et de programmation

À l'issue de la 2^{ème} modification du PLU - commune de Peyssies



2.2. MODIFICATIONS MINEURES DES PIÈCES ÉCRITES DU RÈGLEMENT

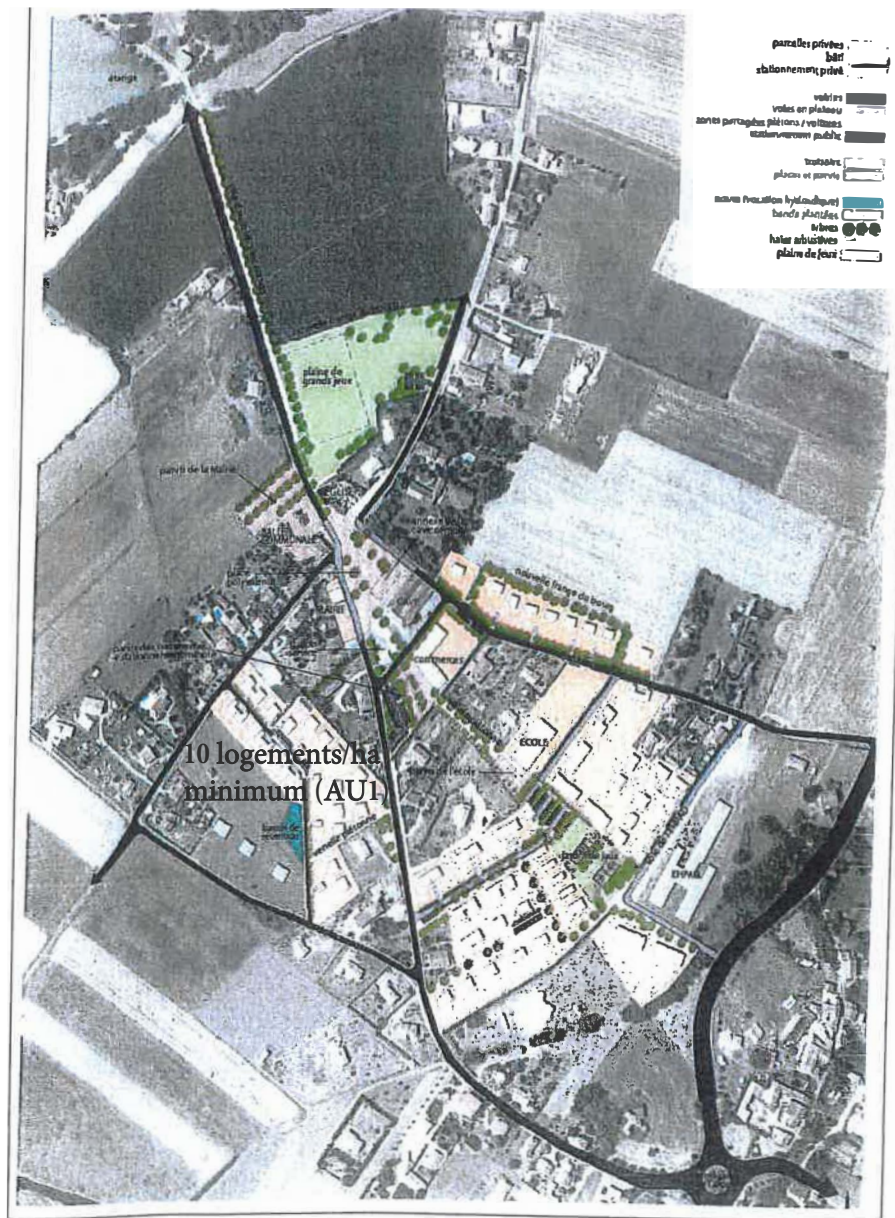
* MODIFICATION DES ARTICLES UB1 ET UB2

Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (schéma d'aménagement)** qui ont été définies dans la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme concernent la **zone AU** mais également la **zone UB**.

Orientation d'aménagement et de programmation

A l'issue de la 2^{ème} modification du PLU - commune de Peyssies

→ dernière
version de
l'OAP.



Dans le règlement de la zone AU, il est précisé que les constructions ne respectant pas les dispositions prévues par le **schéma d'aménagement** sont interdites. Par contre, dans la zone UB, il n'existe aucune règle concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation si bien qu'elles ne sont pas opposables aux autorisations d'urbanisme déposées sur ce secteur. Il convient de modifier les articles UB1 et UB2 afin d'imposer une compatibilité avec ce schéma d'aménagement.